
SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Rapport annuel de 2019

Table des matières

- 1 Message du président et chef de la direction
- 2 Rétrospective de 2019
- 8 Rapport de la direction
- 9 Rapport de l'auditeur indépendant
- 11 État de la situation financière
- 12 État des résultats et du déficit accumulé
- 13 État des gains et pertes de réévaluation
- 14 État de la variation de la dette nette
- 15 État des flux de trésorerie
- 16 Notes complémentaires
- 31 Rémunération des cadres de la SIERE
- 36 Équipe de direction, conseil d'administration et comités consultatifs du conseil d'administration

Message du président et chef de la direction



Travailler ensemble pour assurer un avenir énergétique fiable et abordable

Au moment de rédiger le présent message, la situation concernant la pandémie de COVID-19 change de jour en jour. Il est difficile de prévoir l'incidence économique qu'aura cette crise sur la future demande d'électricité. Cette menace pour la santé à l'échelle mondiale complexifie un paysage énergétique déjà en évolution, mais notre priorité demeure la même : fournir aux Ontariens un approvisionnement en électricité abordable à l'endroit et au moment où ils en ont besoin.

Pour respecter cette promesse, nous avons des discussions quotidiennes avec les sociétés de production, de transport et de distribution d'électricité afin d'échanger de l'information et de faire en sorte que les acteurs soient tous bien préparés. En outre, nous sommes en contact étroit avec la North American Electric Reliability Corporation et l'Electric Subsector Coordinating Council pour assurer une intervention coordonnée dans les réseaux des provinces et du reste de l'Amérique du Nord.

Il est essentiel de consulter les intervenants sur les initiatives destinées à rendre notre réseau plus fiable et abordable en cette période de turbulences - mais cette pratique a également été un élément capital des progrès que nous avons réalisés en 2019. En concentrant nos efforts sur la recherche de solutions efficaces pour la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité et le secteur, nous avons réalisé de nouveaux gains d'efficacité, réduit les coûts et fait les investissements nécessaires afin de générer des avantages à long terme pour le réseau et, à terme, pour tous les consommateurs.

Dans une industrie marquée par une multiplication des perturbations, une augmentation du nombre de participants et une diversification des points de vue, il nous faut tirer parti de notre perspective unique, au cœur du secteur, pour mieux répondre aux nouvelles réalités et aux besoins d'un nombre croissant d'intervenants. C'est essentiel pour travailler efficacement avec tous les acteurs. L'an dernier, nous avons, dans cette optique, modifié notre approche prévue pour l'approvisionnement en puissance, intensifié nos efforts afin d'éliminer les obstacles à la participation à nos marchés, sollicité une rétroaction sur nos processus et nos produits de planification et présenté les hypothèses sur lesquelles reposent ces derniers.

Tout ce travail nous a permis de franchir de nouveaux jalons, alors même que nous continuons de veiller à ce que chaque dollar soit dépensé le plus judicieusement possible et d'exercer nos activités dans le cadre d'une structure tarifaire qui est demeurée inchangée au cours des trois dernières années.

Nous pouvons être fiers de nos réalisations en 2019, mais ces succès ne sont pas le fruit du hasard. Ils sont le résultat des efforts de nombreuses organisations qui, comme la SIERE, continuent de se laisser inspirer par ce qu'il est possible d'accomplir lorsque nous travaillons ensemble afin de créer un avenir énergétique meilleur pour tous les Ontariens.

Le président et chef de la direction,



Peter Gregg

Rétrospective de 2019

Il est essentiel d'assurer à tout instant la fiabilité et la résilience du réseau d'électricité au moindre coût possible pour soutenir l'économie ontarienne et notre mode de vie. En 2019, la SIERE a continué de remplir son mandat en améliorant la conception des marchés pour obtenir de meilleurs résultats, en favorisant l'innovation pour répondre aux besoins du réseau et en composant avec les difficultés et les complexités quotidiennes d'un secteur en transition.

Preuve que la situation a évolué, la SIERE a commencé l'année en réagissant à sept journées d'alertes de froid extrême, qui ont accru la demande d'électricité et menacé la disponibilité des installations de production – ouvrant ainsi la voie à des changements dans l'évaluation des demandes d'arrêt d'installations de production. En janvier, on a enregistré en deux heures une perte de 2 100 mégawatts (MW) de puissance en raison du froid extrême. L'instabilité des systèmes météorologiques s'est cependant répercutée sur les activités de la SIERE tout au long de l'année. Par exemple, un orage survenu au milieu d'une journée de juillet a entraîné une baisse de la demande de 1 300 MW, renforçant ainsi l'importance d'une vigilance constante ainsi que de formations, d'outils et de processus efficaces.

Comme la diminution de la demande globale d'une année à l'autre devient la nouvelle norme – la demande de 135,1 térawattheures (TWh) enregistrée en 2019 arrive au deuxième rang des demandes les plus faibles au cours des 25 dernières années –, la SIERE s'est attachée à prévoir les nouveaux besoins, à y répondre et à s'adapter par divers moyens au paysage de l'électricité en évolution. Ainsi, la SIERE :

- a intensifié ses efforts afin que les clients obtiennent au moindre coût un approvisionnement en électricité fiable grâce à des réformes des marchés visant à accroître la transparence et la concurrence et à des initiatives destinées à valoriser les ressources actuelles et nouvelles;
- a dirigé des discussions sur la résilience en élaborant et en faisant connaître des principes de résilience qui orienteront, d'une part, les décisions qu'elle prendra tout en aidant les participants au réseau à déterminer les aspects sur lesquels concentrer leurs efforts et, d'autre part, les discussions qu'elle mènera afin de dégager un consensus plus large sur ce qui constitue un réseau d'électricité résilient;
- a organisé des activités de mobilisation portant sur le prochain cycle de planification régionale et a permis aux parties intéressées de contribuer à l'élaboration des plans d'intégration des ressources pour les régions de Windsor-Essex, de York et de Toronto et les sous-régions de Hamilton et d'Ottawa;
- a exercé une surveillance efficace des marchés de l'électricité ontariens en assurant leur conformité au cours de l'évolution des activités de renouvellement du marché et a accru les activités d'orientation et de contrôle;
- a répondu à une demande sans précédent liée à l'augmentation de la serriculture dans le sud-ouest de l'Ontario en lançant un appel de solutions novatrices pour réduire la demande en période de pointe et a créé une mesure d'incitation renforcée favorisant l'utilisation d'éclairage DEL à l'intention des clients serriculteurs;
- a assumé la responsabilité de l'exécution centralisée des programmes Économisez l'énergie et a continué d'obtenir d'excellents résultats alors même qu'elle travaillait à s'adapter à un nouveau cadre d'efficacité énergétique;
- a mis en place des réseaux régionaux pour permettre aux clients de participer à des dialogues importants concernant l'électricité et la planification régionale et a présenté des perspectives sur des questions actuelles en utilisant de nouveaux canaux de communication, notamment un balado intitulé *Powering Tomorrow*;
- a continué de stimuler le dialogue sur les nouveaux enjeux en organisant des activités – par exemple la séance d'information annuelle sur la cybersécurité à l'intention des cadres, le Sommet de l'électricité et le Symposium sur l'énergie dans les communautés des Premières Nations – ainsi que des initiatives de mobilisation pour assurer la prise en compte du point de vue des intervenants, ce qui permet d'obtenir de meilleurs résultats.

Le présent rapport n'a pas pour objet de faire une synthèse exhaustive des progrès réalisés par l'organisation en 2019. On y trouvera toutefois des détails supplémentaires concernant certaines réalisations susmentionnées ainsi qu'une analyse d'autres initiatives qui permettent à la SIERE de créer de la valeur maintenant, tout en contribuant à façonner l'avenir du réseau au bénéfice de tous les Ontariens.

Préparation pour un avenir énergétique sous le signe de la fiabilité

L'offre d'un approvisionnement en électricité fiable et abordable aujourd'hui et pour les générations à venir est au cœur de toutes les activités de la SIERE. Or, une planification et une préparation efficaces pour l'avenir sont essentielles à la réalisation de ce mandat. Pour y parvenir, il faut coordonner un grand nombre de composantes en mouvement, prendre en compte de multiples points de vue sur la façon de répondre aux besoins énergétiques de la province, s'engager à assurer une amélioration continue et s'attacher à trouver des moyens de limiter les coûts.

Démonstration de transparence grâce à la planification à long terme

Tout au long de 2019, la SIERE s'est concentrée sur la recherche, l'analyse et la mobilisation à l'appui de l'élaboration de ses premières perspectives de planification annuelles. Ces perspectives constituent un guide pour bien comprendre les besoins du réseau et donnent une information meilleure et plus complète aux intervenants qui comptent sur elle pour obtenir des données et des analyses à valeur ajoutée. Elles présentent des prévisions pour le réseau d'électricité ontarien dans un horizon de 20 ans. Les perspectives de planification annuelles déterminent les besoins de la province en énergie et en puissance à très long terme d'après les prévisions au chapitre de la demande d'électricité, les exigences liées à la suffisance des ressources, les besoins en transport d'électricité et les indicateurs de rendement. Les futures éditions de ce rapport continueront d'orienter la prise de décisions en matière d'investissements et d'exploitation, tout en s'adaptant à l'évolution des besoins et des attentes des intervenants et au perfectionnement des processus et des normes de la SIERE.

Gestion du changement pour préserver la fiabilité continue du réseau

Tout comme la suffisance des ressources et la sécurité, l'exploitabilité constitue une caractéristique essentielle d'un réseau d'électricité fiable et résilient. Pour évaluer l'exploitabilité, la SIERE étudie les expériences d'exploitation récentes, évalue sa capacité à exploiter le réseau à l'avenir et recense les changements apportés à la conception des marchés, aux mécanismes et aux outils pour répondre aux préoccupations. En 2019, elle a déterminé que les ressources énergétiques distribuées (RED) constituaient une priorité et, pour la première fois, qu'elles pouvaient poser un risque émergent et donner lieu à une situation d'urgence majeure éventuelle pour le réseau d'ici 2025. À la lumière de ces constatations, la SIERE travaillera en collaboration avec la Commission de l'énergie de l'Ontario et les compagnies d'électricité locales afin d'actualiser les exigences de rendement et d'élaborer un plan de mise en œuvre pour le raccordement des RED actuelles et futures ainsi que pour les technologies d'économie d'énergie et de gestion de la demande en aval des compteurs afin de répondre à ces nouvelles exigences.

Amélioration de la connaissance de la situation au-delà des frontières de l'Ontario

L'un des véritables points forts du réseau d'électricité ontarien réside dans son intégration à un vaste réseau à l'échelle du continent. En permettant la circulation de l'énergie et des investissements entre plusieurs provinces ou États, les interconnexions procurent des avantages appréciables au chapitre de la fiabilité, de la résilience et de l'efficacité économique. Par contre, elles pourraient présenter des risques en l'absence d'une surveillance constante et d'analyses post-événement. En introduisant une vue d'ensemble en temps réel et une surveillance à grande échelle de trois régions voisines – le Manitoba, le Minnesota et le Michigan –, la SIERE a franchi un cap important dans sa démarche visant à mieux connaître les conditions qui touchent le réseau au-delà de nos frontières. La prochaine étape permettra d'améliorer la vue d'ensemble des opérations au Québec, dans l'État de New York et sur le territoire desservi par PJM, société de transport d'électricité desservant la totalité ou certaines parties du territoire de 13 États américains.

Perfectionnement des processus de planification du réseau de production-transport et des réseaux régionaux

Dans un environnement en évolution, pour planifier le réseau d'électricité ontarien afin de répondre aux besoins actuels et futurs, il faut avoir de la prévoyance, une expertise technique et analytique ainsi que de l'intuition – et s'engager à faire preuve de transparence et d'inclusion. On observe des chevauchements et des différences appréciables entre les types de planification réalisée aux échelons provincial, régional et local. Au cours de l'année écoulée, la SIERE a exploré activement des moyens d'améliorer les processus de planification du réseau de production-transport et des réseaux régionaux et d'établir un cadre de planification robuste mais efficace répondant aux besoins des clients, prévoyant divers mécanismes d'acquisition, prenant en compte les possibilités d'amélioration de la coordination et favorisant la participation des ressources actuelles et nouvelles. Ces travaux se poursuivront en 2020. La SIERE mènera plusieurs activités de mobilisation pour solliciter le point de vue des intervenants à divers moments.

Simplification du processus de raccordement

Il est complexe de coordonner le mode de raccordement des ressources au réseau et de déterminer la façon et le moment indiqués pour le faire sans porter atteinte à la fiabilité ou à la stabilité du réseau d'électricité provincial – mais il ne devrait pas être ardu de se retrouver dans ce processus. C'est pourquoi la SIERE, misant sur sa compréhension des difficultés actuelles dans divers scénarios, a entrepris d'élaborer une feuille de route exhaustive pour contribuer à clarifier le processus de raccordement. Cette feuille de route, qui est affichée sur son site Web, aide les demandeurs à éviter les obstacles courants en les guidant à toutes les étapes du processus – depuis le moment où ils décident de raccorder une ressource jusqu'à celui où ils mettent la dernière main au raccordement. Elle indique aussi les interactions avec toutes les organisations (sociétés de transport, sociétés de distribution et SIERE) et entre elles en précisant leurs responsabilités respectives.

Ajout de valeur grâce à la concurrence

Il est essentiel de renforcer la compétitivité des marchés de l'électricité ontariens afin de créer une valeur ajoutée pour les consommateurs, les fournisseurs et le réseau d'électricité. Le passage à un marché plus concurrentiel ne se fera pas du jour au lendemain. En 2019, la SIERE a concentré ses efforts sur plusieurs initiatives qui auront des effets positifs sur les prix en ouvrant la voie à une participation accrue et en augmentant le nombre de services destinés à améliorer la fiabilité du réseau acquis par l'intermédiaire d'un processus concurrentiel.

Réalisation d'économies grâce à une redéfinition du marché

La SIERE a fait des progrès considérables sur le front de trois initiatives dans le cadre de son Programme de renouvellement du marché – le marché du jour d'avant, le mode de fonctionnement à un seul algorithme et l'amélioration de l'engagement d'équipements de production en temps réel – qui amélioreront la façon dont elle engage et planifie les ressources et en détermine le prix de manière à atteindre un équilibre entre l'offre et la demande en temps réel. Collectivement, ces réformes établiront une plus grande certitude opérationnelle et financière et créeront des signaux de prix transparents qui, en reflétant l'état du réseau, favoriseront une concurrence plus ouverte et vigoureuse entre les participants au marché. Il en résultera des gains d'efficacité appréciables – selon les estimations, un résultat net de 800 millions de dollars au cours des dix premières années – pour le réseau et, à terme, pour les 14,5 millions d'Ontariens qui ont besoin d'un approvisionnement en électricité fiable et abordable tous les jours.

Valorisation des RED

La création de marchés efficaces repose aussi sur des modèles participatifs permettant aux ressources actuelles et nouvelles de répondre aux besoins du réseau de façon rentable. Dans cette optique, la SIERE a continué d'explorer des moyens d'intégrer efficacement les ressources énergétiques distribuées (RED) à ses marchés en produisant un livre blanc sur les modèles conceptuels pour la participation de ces ressources. Faisant fond sur ces travaux, elle a aussi consulté les intervenants sur des documents indiquant la valeur potentielle des RED comme solutions de rechange à l'infrastructure, à la fois pour le transport et la distribution, et sur les moyens à prendre pour concrétiser les avantages du nombre croissant de RED, tout en préservant la sécurité et la fiabilité.

Facilitation du stockage d'énergie

À la fin de 2018, la SIERE a publié une série de recommandations visant à promouvoir une concurrence équitable pour les ressources de stockage d'énergie. Forte d'une meilleure compréhension du rôle de ces ressources sur les marchés et des obstacles auxquels celles-ci se heurtent, la Société a lancé en 2019 un projet visant à élaborer un concept temporaire pour la participation des ressources de stockage d'énergie à ses propres marchés actuels et à définir une vision pour leur participation aux marchés repensés. Avec l'apport du Groupe consultatif sur le stockage d'énergie de la SIERE, cette initiative se traduira par des modifications aux règles du marché ainsi qu'aux outils et aux processus en place pour maximiser la valeur que le stockage d'énergie peut ajouter au réseau d'électricité et appuiera son rôle croissant pour rendre le réseau plus souple et efficace.

Transformation de la mise aux enchères aux fins de la gestion de la demande

Par suite de la rétroaction des intervenants et de la mise à jour des prévisions selon lesquelles le besoin en nouvelle puissance est plus faible que prévu à l'origine, la SIERE a mis un terme à la poursuite des travaux portant sur la mise aux enchères de puissance supplémentaire vers le milieu de 2019. Tirant parti de son investissement dans la conception globale de cette mise aux enchères, elle a plutôt commencé à travailler à la transformation de la mise aux enchères aux fins de gestion de la demande, qui s'est avérée depuis son introduction en 2015 un moyen transparent et efficace de réduire les coûts et d'accroître la participation. La mise aux enchères de puissance qui en découlera, reposant sur une approche progressive pour ouvrir la participation aux nouveaux venus, offrira un moyen plus souple et équitable de répondre aux futurs besoins en puissance de la province.

Examen de la suffisance des ressources

La mise aux enchères de puissance jouera un rôle important pour répondre aux futurs besoins en puissance, mais il ne s'agit pas d'un outil universel. Cette solution n'est pas adaptée à tous les types de ressources. Avec plus de 200 contrats (représentant 11 000 MW) qui arriveront à échéance au cours des dix prochaines années, la SIERE s'est engagée à déterminer quand et comment elle aura recours à d'autres approches pour acquérir et réacquérir des ressources – avant que le besoin en puissance ne soit imminent. À cette fin, elle travaillera en étroite collaboration avec les intervenants afin d'adopter une approche plus globale pour éliminer les risques auxquels sont exposés les fournisseurs et les utilisateurs, grâce à l'évaluation de solutions de rechange en matière d'approvisionnement et à la mise en place de processus concurrentiels distincts pour l'acquisition de puissance, d'énergie et de services accessoires.

Facilitation de l'innovation à l'appui de l'efficacité du réseau

De façon générale, la transformation actuelle dans le secteur de l'électricité entraîne des cycles de technologie et de projet plus courts ainsi qu'une plus grande agilité d'esprit et fait comprendre que le statu quo n'est plus une option. En qualité d'exploitant du réseau d'électricité de la province, la SIERE a à cet égard des objectifs qui cadrent avec son mandat consistant à faciliter une innovation qui assurera à l'avenir un réseau d'électricité rentable et fiable.

Établissement des priorités en matière d'innovation

En 2019, à la lumière de la rétroaction des intervenants, la SIERE a publié sa première feuille de route pour l'innovation. Ce guide priorise les secteurs d'intervention qui orienteront les efforts qu'elle déploiera pour continuer d'offrir un réseau d'électricité stable et abordable malgré la transformation en cours. En définissant son approche pour stimuler l'innovation, la SIERE souhaitait assurer une attribution stratégique des fonds et élaborer en parallèle un plan de travail solide afin d'orienter l'élaboration de projets. La feuille de route lui permettra de prendre des mesures pour concrétiser ces priorités ainsi que d'entreprendre et d'appuyer des projets qui seront bénéfiques pour le secteur et qui permettront d'obtenir les coûts les plus bas pour les clients, et de participer à ces projets.

Examen du rôle des RED dans les marchés de l'électricité de la SIERE

Puisque le coût des ressources énergétiques distribuées (RED) continue de diminuer et que leurs capacités s'améliorent sans cesse, il n'est pas étonnant que ces ressources soient devenues un élément clé des priorités de la SIERE au chapitre de l'innovation. Le futur rôle des RED dans les marchés de l'électricité a fait l'objet de trois activités de mobilisation pour lesquelles la SIERE a produit des livres blancs, dans le cadre d'une série de livres blancs visant à éliminer les obstacles à la participation au marché et à orienter les décisions en matière de politique, de planification et d'investissement. Après avoir effectué des recherches sur des modèles conceptuels pour la participation des RED, la SIERE a publié deux documents supplémentaires – un qui présente des options pour l'utilisation de ces ressources comme solutions de rechange à l'infrastructure et l'autre qui analyse la nécessité d'un modèle d'interopérabilité optimale en matière de transport-distribution et les rôles éventuels à la fois des exploitants des réseaux de transport et de ceux des réseaux de distribution au sein de ce cadre.

Approches non traditionnelles visant à réduire la demande locale

En plus de présenter les possibilités, les livres blancs de la SIERE ont contribué à orienter la conception d'un projet pilote d'une durée de deux ans dans la région de York, qui connaît une croissance rapide. Financé par le Fonds d'innovation pour le réseau de la SIERE et le Programme des réseaux intelligents de Ressources naturelles Canada, le projet vise à déterminer si l'utilisation de RED comme solutions de rechange à l'infrastructure pourrait faciliter la gestion de la demande croissante et offrir une option rentable en remplacement de la construction d'une nouvelle infrastructure. La recherche d'approches novatrices pour répondre aux besoins des réseaux locaux a également motivé le lancement d'un appel de propositions ciblé. En lançant cet appel, le Fonds d'innovation pour le réseau sollicitait des solutions de rechange à l'infrastructure pour gérer la demande d'électricité liée aux installations de serriculture. Ce segment en forte croissance met à rude épreuve le réseau d'électricité provincial, en particulier dans le sud-ouest de l'Ontario, où il faudra raccorder d'ici 2025 des serres représentant une charge de plus de 1 300 MW.

Renforcement de la cybersécurité dans l'ensemble du secteur

En raison des enjeux importants liés aux cyberattaques dans le secteur de l'électricité ainsi que de la fréquence et de la complexité technique croissantes des cybermenaces, l'atténuation des risques pour la cybersécurité figure à titre de priorité absolue dans la feuille de route pour l'innovation. En vertu d'un partenariat avec le Centre canadien pour la cybersécurité – la toute première collaboration de cette nature –, la SIERE a lancé un service d'échange d'information grâce auquel les sociétés de distribution locale (SDL) participantes reçoivent des alertes et des mises à jour concernant les menaces qui planent sur le secteur de l'électricité ontarien. Cette solution l'aide à voir ces menaces et à y réagir dans l'ensemble du secteur en temps quasi réel. À la fin de l'année, elle couvrait plus de 75 % des points de livraison représentés par les SDL et un plan d'action était en cours d'élaboration en vue de recruter et d'intégrer davantage de participants.

Exploitation de la valeur de l'efficacité énergétique

En 2019, par suite de l'introduction d'un cadre temporaire pour l'efficacité énergétique, la SIERE a assumé la responsabilité de la prestation centralisée des services qui aident les entreprises à améliorer leur résultat net en réduisant leur consommation et, par le fait même, la demande d'électricité dans l'ensemble de la province. Aujourd'hui, elle prend des mesures pour définir une vision à long terme qui permettra à cette ressource éprouvée et rentable de rivaliser pour répondre à la fois aux besoins du réseau de production-transport et à ceux des réseaux locaux. Dans le cadre de cette transition, la SIERE explore de nouvelles options en matière d'approvisionnement, entre autres une mise aux enchères axée sur l'efficacité énergétique. Le projet pilote vise notamment à déterminer si différents secteurs accepteraient de participer à des mécanismes axés sur les marchés, à connaître le prix déterminé par un contexte concurrentiel, à évaluer les avantages pour le réseau et à cerner les problèmes de mise en œuvre éventuels.

Soutien à la croissance des communautés pour produire de meilleurs résultats

La SIERE gère un réseau d'électricité provincial qui fait lui-même partie d'un vaste réseau intégré desservant de grandes régions de l'Amérique du Nord. Pourtant, la plupart des consommateurs d'électricité considèrent l'énergie comme une question d'intérêt local. Ils envisagent la fiabilité et la rentabilité dans le contexte de leur propre consommation et de leurs propres besoins. En outre, ils sont les mieux à même de déterminer les besoins, les priorités et les solutions à l'échelon local – ce qui influe sur les habitudes de consommation, l'écoulement de puissance et les besoins en énergie à l'échelle de la province. C'est pourquoi il est important que la SIERE sollicite leur opinion au moment de planifier et d'exploiter le réseau d'électricité ontarien.

Mise à profit des consultations communautaires dans la planification

Le lancement de cinq réseaux d'électricité régionaux en 2019 visait à résoudre les problèmes les plus importants dans le domaine pour les résidents, les propriétaires d'entreprise, les élus et fonctionnaires municipaux et d'autres intervenants. Grâce à ces réseaux, qui constituent une plateforme pour le dialogue à long terme, les clients de toute la province peuvent participer à des échanges importants sur l'électricité et la planification régionale et appuyer les efforts que déploie la SIERE afin de planifier un réseau d'électricité fiable et abordable. En plus de recevoir de l'information de la SIERE, les membres des réseaux peuvent participer aux forums annuels régionaux sur l'électricité, exprimer leur point de vue et donner une rétroaction sur les plans, apprendre ce qui fonctionne ailleurs et contribuer à la prise de décisions sur l'énergie en l'échelon local.

Élaboration de solutions locales aux problèmes locaux : région de Windsor-Essex

Les besoins en énergie de la région de Windsor-Essex sont très particuliers en raison d'une expansion sans précédent de la serriculture, en particulier dans le secteur de Kingsville-Leamington. En 2019, la SIERE a travaillé en étroite collaboration avec la municipalité, les serriculteurs, les associations industrielles et des compagnies d'électricité afin de trouver des solutions permettant d'atteindre un équilibre entre le coût, la fiabilité et la rapidité de la mise en œuvre. En plus d'orienter les mesures provisoires visant à raccorder les clients avant la mise en place de solutions permanentes, la consultation des communautés ciblées a contribué à jeter les bases d'autres initiatives locales, notamment une mesure d'incitation renforcée favorisant l'utilisation d'éclairage DEL pour aider à la fois la province à mieux gérer les besoins énergétiques en hausse et les serriculteurs à réduire leurs coûts d'énergie.

Accélération de la participation des Premières Nations au secteur de l'électricité

La SIERE a tenu la troisième édition annuelle de son Symposium sur l'énergie dans les communautés des Premières Nations, qui offre une tribune pour l'apprentissage, la mobilisation et la diffusion des histoires de réussite, dans le domaine de l'énergie, de ces communautés partout en Ontario. Depuis sa création, le symposium réunit des membres des communautés, des représentants d'organisations et des experts de l'industrie mettant en commun leur savoir-faire et leur expérience en matière d'énergie. Pendant deux journées entières, les participants se familiarisent avec la gestion de projets, les programmes de certification, la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour les projets énergétiques, la planification des éventualités et le contenu connexe. La SIERE a ainsi contribué au perfectionnement de compétences et à l'échange de connaissances.

Amélioration de l'abordabilité grâce à des programmes d'efficacité énergétique s'adressant aux communautés autochtones

La SIERE a lancé le Programme pilote d'efficacité énergétique à l'intention des Premières Nations afin d'aider à rendre l'électricité plus abordable pour les communautés autochtones qui seront bientôt raccordées au réseau. Les clients participants bénéficieront d'une vérification énergétique résidentielle et de l'installation de produits écoénergétiques. Des mesures d'efficacité énergétique seront également offertes pour d'autres types de bâtiments. En outre, la SIERE a assumé la responsabilité de l'exécution du Programme de conservation destiné aux Premières Nations, qui aide les clients admissibles vivant dans les réserves à améliorer l'efficacité énergétique de leur habitation et à gérer plus efficacement leur consommation d'énergie. Ce programme s'ajoute à Conservation on the Coast, programme financé par la SIERE qui s'adresse aux résidents de trois communautés établies sur la côte de la baie James.

Rapport de la direction

Rapport de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité incombe à la direction; ces derniers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables suivies par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité sont décrites à la note complémentaire 2 intitulée « Résumé des principales méthodes comptables ». La préparation des états financiers comporte nécessairement l'utilisation d'estimations qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur l'exercice comptable considéré ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les états financiers ont été établis dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 26 février 2020.

La direction a maintenu un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une séparation des tâches adéquates.

Les présents états financiers ont été examinés par Grant Thornton LLP, cabinet d'auditeurs externes indépendants nommé par le conseil d'administration. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant qui suit fait état de la portée de son examen et de son opinion.

SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Au nom de la direction,

Le président et chef de la direction,



Peter Gregg
Toronto, Ontario
Le 26 février 2020

La chef des finances et vice-présidente,
Services intégrés



Barbara Anderson
Toronto, Ontario
Le 26 février 2020

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, et les états des résultats et du déficit accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SIERE au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats d'exploitation, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la SIERE conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers de la SIERE pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée le 27 février 2019.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SIERE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la SIERE ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SIERE.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquerrons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SIERE;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SIERE à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la SIERE à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

The logo for Grant Thornton LLP, featuring the company name in a stylized, cursive script.

Grant Thornton, LLP
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Mississauga, Canada
Le 26 février 2020

État de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

Au 31 décembre 2019 Au 31 décembre 2018

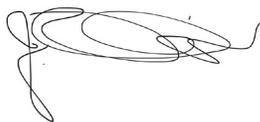
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	69 049	156 124
Créances (note 3)	142 582	111 257
Placements à long terme (note 4)	50 316	43 670
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	261 947	311 051
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	130 647	61 382
Dettes (note 7)	120 000	245 000
Passif au titre des prestations de retraite constituées (note 8)	26 296	30 566
Passif au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite (note 8)	140 841	131 524
TOTAL DES PASSIFS	417 784	468 472
DETTE NETTE	(155 837)	(157 421)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles nettes (note 9)	116 567	103 952
Charges payées d'avance	8 312	6 234
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	124 879	110 186
DÉFICIT ACCUMULÉ		
Déficit accumulé de l'exploitation	(43 014)	(54 804)
Gains de réévaluation cumulés	12 056	7 569
DÉFICIT ACCUMULÉ (note 6)	(30 958)	(47 235)

Engagements (note 14)

Éventualités (note 15)

Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil,



Joe Oliver
Président du conseil
Toronto, Canada



Cynthia Chaplin
Administratrice
Toronto, Canada

État des résultats et du déficit accumulé

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2019	2019	2018
	Budget \$	Réel \$	Réel \$
ACTIVITÉS PRINCIPALES DE LA SIÈRE			
Produits liés aux réseaux	190 803	190 950	194 341
Autres produits (note 10)	6 800	6 888	5 027
Produits d'intérêts et financiers	600	4 772	2 996
Produits tirés des activités principales	198 203	202 610	202 364
Charges liées aux activités principales d'exploitation (note 11)	(198 203)	(194 990)	(197 153)
Excédent lié aux activités principales	-	7 620	5 211
AUTRES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX			
Paiements de transfert	-	105 631	289 204
Charges liées aux paiements de transfert (note 11)	-	(105 631)	(289 204)
Excédent lié aux paiements de transfert	-	-	-
ENTITÉ RESPONSABLE DES COMPTEURS INTELLIGENTS			
Frais liés aux compteurs intelligents	33 779	34 911	34 542
Charges liées aux compteurs intelligents (note 11)	(31 312)	(30 622)	(28 433)
Excédent lié à l'entité responsable des compteurs intelligents	2 467	4 289	6 109
SANCTIONS ET AJUSTEMENTS DE PAIEMENTS SUR LE MARCHÉ			
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	9 651	9 067	6 244
Charges liées à l'éducation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché (note 11)	(9 916)	(9 186)	(6 383)
Déficit lié aux sanctions et aux ajustements de paiements sur le marché	(265)	(119)	(139)
EXCÉDENT	2 202	11 790	11 181
DÉFICIT ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	(54 804)	(54 804)	(65 985)
DÉFICIT ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(52 602)	(43 014)	(54 804)

Voir les notes complémentaires.

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
	\$	\$
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	7 569	10 484
GAINS NON RÉALISÉS (PERTES NON RÉALISÉES) ATTRIBUABLES AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :		
Change - autres	562	579
Placements de portefeuille	5 344	(2 465)
MONTANTS RECLASSÉS À L'ÉTAT DES RÉSULTATS :		
Change - autres	(579)	(456)
Placements de portefeuille	(840)	(573)
GAINS NETS (PERTES NETTES) DE RÉÉVALUATION DE L'EXERCICE	4 487	(2 915)
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	12 056	7 569

Voir les notes complémentaires.

État de la variation de la dette nette

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2019	2019	2018
	Budget \$	Réel \$	Réel \$
SURPLUS	2 202	11 790	11 181
VARIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(62 915)	(36 541)	(27 293)
Amortissement des immobilisations corporelles	22 959	23 926	24 135
Variation des charges payées d'avance	-	(2 078)	575
VARIATION TOTALE DES ACTIFS NON FINANCIERS	(39 956)	(14 693)	(2 583)
GAINS NETS (PERTES NETTES) DE RÉÉVALUATION DE L'EXERCICE			
	-	4 487	(2 915)
VARIATION DE LA DETTE NETTE	(37 754)	1 584	5 683
DETTE NETTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	(157 421)	(157 421)	(163 104)
DETTE NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(195 175)	(155 837)	(157 421)

Voir les notes complémentaires.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Variation de l'excédent accumulé :		
Excédent	11 790	11 181
	11 790	11 181
Variations des éléments hors trésorerie :		
Amortissement	23 926	24 135
Gains de change non réalisés (pertes de changes non réalisées) de l'exercice	(17)	123
Charge de retraite	9 258	10 898
Charge liée aux autres avantages sociaux futurs	11 976	11 206
Gain sur cession des placements à long terme	(840)	(573)
	44 303	45 789
Variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Variation des créditeurs et charges à payer	68 493	22 873
Variation des créances	(31 325)	(69 828)
Variation des charges payées d'avance	(2 078)	575
	35 090	(46 380)
Autres :		
Cotisations à la caisse de retraite	(13 528)	(14 214)
Paieement d'avantages sociaux futurs	(2 659)	(2 559)
	(16 187)	(16 773)
Trésorerie provenant des (affectée aux) activités d'exploitation	74 996	(6 183)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(36 541)	(27 293)
Variation des créditeurs et charges à payer liés aux immobilisations corporelles	772	1 245
Trésorerie affectée aux activités d'investissement en immobilisations	(35 769)	(26 048)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placements à long terme	(2 425)	(1 697)
Produit de la vente de placements à long terme	1 123	838
Trésorerie affectée aux activités de placement	(1 302)	(859)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunts ou émission de titres d'emprunt	(125 000)	125 000
Trésorerie affectée aux ou provenant des activités de financement	(125 000)	125 000
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	(87 075)	91 910
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	156 124	64 214
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	69 049	156 124

Voir les notes ci-jointes.

Notes complémentaires

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE ») est une société sans but lucratif, non assujettie à l'impôt sur les bénéficiaires, qui a été établie en vertu de la partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (la « Loi »). Conformément aux dispositions de la Loi, la SIERE exerce ses activités en vertu d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario (« CEO »).

La SIERE exploite les marchés administrés par la SIERE et la CEO exerce une surveillance réglementaire à l'égard des questions d'électricité en Ontario. En 2007, la SIERE a été en outre désignée comme l'entité responsable des compteurs intelligents (« ERCI ») par la loi ontarienne. En sa qualité d'ERCI, la SIERE maintient et exploite le système de stockage des données des compteurs de la province, la plateforme centrale pour le traitement, l'entreposage et la protection des données de consommation d'électricité que les sociétés locales de distribution utilisent pour facturer les consommateurs.

En 2018, le permis de la SIERE a été modifié pour exiger que l'organisme fournisse et encourage des services centralisés d'information sur la cybersécurité conjointement avec les transporteurs et les distributeurs autorisés. En vertu de cette modification, ces services comprennent la prestation de la connaissance situationnelle de menaces potentielles qui peuvent toucher le secteur de l'électricité et l'élaboration d'un mécanisme d'échange d'informations pour partager les pratiques exemplaires en matière de cybersécurité en vue d'améliorer la compréhension par le secteur des risques associés et des solutions.

Les objectifs de la SIERE figurent dans la Loi et la réglementation de l'Ontario connexe. La SIERE assure la fiabilité du réseau d'électricité de la province au nom de tous les Ontariens et toutes les Ontariennes, s'appuyant sur son expertise et son engagement résolu à faire progresser la politique énergétique qui atteint cet objectif de façon efficace. Dans le cadre de son mandat, la SIERE exploite le réseau électrique en temps réel, régit les marchés de l'électricité, se prépare pour l'avenir pour faire en sorte que l'électricité soit disponible où et quand il le faut et aide à prendre des décisions qui seront cruciales pour façonner l'avenir du secteur.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Mode d'établissement des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été établis selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP), et ils reflètent les principales méthodes comptables énoncées ci-après.

Les présents états financiers n'incluent pas les comptes financiers et les paiements de transfert pour les marchés administrés par la SIERE. Un jeu distinct d'états financiers est dressé pour les marchés administrés par la SIERE, qui sont des marchés prescrits par la Loi et la réglementation de l'Ontario connexe.

b) Comptabilisation des produits

Les produits liés aux réseaux que la SIERE gagne sont fondés sur les tarifs approuvés par la CEO pour chaque mégawatt d'électricité retiré du réseau dirigé par la SIERE. Les produits liés aux réseaux sont comptabilisés en résultat au moment où l'électricité est retirée du réseau.

Les frais liés aux compteurs intelligents qui reviennent à la SIERE sont fondés sur les tarifs approuvés par la CEO pour chaque compteur intelligent installé dans la province. Les produits sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Les autres produits représentent les montants revenant à la SIERE pour les produits financiers sur les fonds portés aux comptes de règlement de marché, les produits tirés des programmes ainsi que les droits de demande. Ces produits sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

Les produits d'intérêts et financiers représentent les produits d'intérêts et les gains ou pertes de placement réalisés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les placements à long terme.

Les paiements de transfert sont comptabilisés à titre de produits dans les états financiers de l'exercice au cours duquel les événements donnant lieu au transfert ont lieu, à condition que les transferts aient été autorisés, que tous les critères d'admissibilité aient été satisfaits et que des estimations raisonnables des montants puissent être effectuées.

Les sanctions sur le marché représentent les fonds reçus pour contrebalancer les paiements effectués au titre des sanctions, des dommages, des amendes et des ajustements de paiements découlant de la résolution de différends à propos des règlements. Ces produits sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

c) Instruments financiers

La SIERE comptabilise la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à long terme et les contrats de change à terme à leur juste valeur. La variation cumulative de la juste valeur de ces instruments financiers est comptabilisée dans le déficit accumulé à titre de gains et de pertes de réévaluation et est incluse dans la valeur de l'instrument financier respectif présenté dans l'état de la situation financière et l'état des gains et pertes de réévaluation. Sur cession de l'instrument financier, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont comptabilisés dans l'état des résultats. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les autres placements à court terme ayant une cote très élevée et assortis d'une échéance initiale de moins de 90 jours.

La SIERE comptabilise les créances, les créditeurs et la dette au coût après amortissement.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, lequel inclut toutes les sommes directement attribuables à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'immobilisation.

e) Immobilisations en cours de construction

Les immobilisations en cours de construction concernent généralement les coûts des installations physiques, du matériel et des logiciels de technologie de l'information, et incluent les coûts payés aux fournisseurs, à la main-d'œuvre interne et externe et aux experts-conseils et les intérêts liés aux fonds empruntés pour financer le projet. Les coûts liés aux immobilisations en cours de construction sont virés aux immobilisations corporelles lorsque l'immobilisation en cours de construction est jugée prête à être utilisée. La SIERE comptabilise à l'actif les intérêts applicables comme partie du coût des immobilisations corporelles.

f) Amortissement

Le coût en capital des immobilisations corporelles en service est amorti selon le mode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles estimatives en années, à partir de la date d'acquisition des immobilisations, sont les suivantes :

Catégorie	Durée de vie utile moyenne estimative 2019	Durée de vie utile moyenne estimative 2018
Installations	De 5 à 50	De 5 à 50
Systèmes du marché et applications	De 4 à 12	De 4 à 12
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	De 4 à 10	De 4 à 10
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	De 4 à 10	De 4 à 10

Les gains et les pertes sur les ventes ou les retraits prématurés des immobilisations corporelles sont imputés aux résultats.

Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen périodique. L'incidence des variations de la durée de vie prévue est amortie sur une base prospective. Le dernier examen a été effectué au cours de l'exercice 2019.

g) Avantages de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi de la SIERE comprennent des prestations de retraite ainsi qu'une assurance vie, une assurance de soins de santé et une assurance invalidité de longue durée collectives et des indemnités d'accident du travail.

La SIERE comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les frais associés, déduction faite des actifs des régimes. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant de ces régimes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance de la rémunération, à l'âge de départ à la retraite des salariés, au taux de mortalité et aux coûts prévus des soins de santé. Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs à la date d'évaluation du 30 septembre s'appuient sur le taux de rendement prévu des actifs des régimes pour le régime de retraite agréé et le coût d'emprunt estimatif de la SIERE pour le régime de retraite complémentaire et des autres avantages postérieurs à l'emploi.

Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur les meilleures estimations à long terme de la direction, formulées d'après la valeur liée au marché des actifs du régime de retraite agréé. La valeur liée au marché des actifs des régimes est déterminée en utilisant la valeur moyenne des actifs sur trois ans à la date d'évaluation du 30 septembre.

Les charges découlant des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont constatées dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services. Les charges découlant des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts des services rendus, la charge d'intérêts sur les passifs, le rendement prévu des actifs des régimes et le coût des modifications aux régimes au cours de l'exercice. Les gains ou les pertes actuariels découlent, entre autres, de l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes pour une période donnée et le rendement prévu à long terme des actifs des régimes pour cette période ou de modifications des hypothèses actuarielles employées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées.

Les gains ou les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts par le régime. La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts par les régimes de retraite est de 14,5 ans (14,5 ans en 2018) et celle des employés couverts par les autres avantages postérieurs à l'emploi est de 16,7 ans (16,7 ans en 2018).

Les avantages découlant des congés de maladie de la SIERE s'accumulent, mais ne s'acquiescent pas. La SIERE constate ces avantages selon l'anticipation d'une utilisation future et elle les comptabilise dans les créditeurs et charges à payer.

h) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments de l'état de la situation financière libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés cumulés d'éléments encore constatés dans l'état de la situation financière sont comptabilisés dans le déficit accumulé en tant que gains et pertes de réévaluation et sont présentés dans l'état de la situation financière et l'état des gains et pertes de réévaluation. Sur règlement de l'élément libellé dans une devise, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats, et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont comptabilisés dans l'état des résultats.

i) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants déclarés des produits, des charges, des actifs et des passifs ainsi que la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers. Les comptes de la SIERE qui impliquent un degré accru d'incertitude incluent les valeurs comptables des immobilisations corporelles, la charge à payer au titre des frais de résiliation de contrats [note 12 f)], le passif au titre des prestations de retraite constituées et la charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

3. CRÉANCES

Les créances comprennent un montant de 40 080 000 \$ (41 113 000 \$ en 2018) à recevoir des marchés administrés par la SIERE.

4. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme dans un portefeuille équilibré de fonds en gestion commune sont évalués par le gestionnaire des fonds en gestion commune d'après les cours publiés sur un marché et s'élèvent à 49 707 000 \$ (43 131 000 \$ en 2018). Au 31 décembre, la répartition de la valeur de marché de ces placements à long terme s'établissait comme suit : 62,1 % dans des titres de participation et 37,9 % dans des titres d'emprunt (61,3 % et 38,7 %, respectivement, en 2018). En plus du portefeuille équilibré de fonds en gestion commune, la SIERE détient un dépôt à long terme auprès de l'Agence du revenu du Canada d'un montant de 609 000 \$ (539 000 \$ en 2018) lié à la fiducie de convention de retraite (note 7).

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
	\$	\$
Solde d'ouverture - fonds en gestion commune	43 131	44 811
Achat de placements	2 355	1 623
Vente de placements	(1 123)	(838)
Variation de la juste valeur	5 344	(2 465)
Total partiel - Solde de clôture du portefeuille équilibré de fonds en gestion commune	49 707	43 131
Montant pour la convention de retraite auprès de l'Agence du revenu du Canada	609	539
Total	50 316	43 670

Les placements à long terme évalués à leur juste valeur sont classés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour déterminer les justes valeurs.

- Niveau 1 : cours non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques;
 - Niveau 2 : données autres que les cours du marché inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif et le passif, directement ou non;
 - Niveau 3 : données pour les actifs ou les passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.
- Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 au cours de l'exercice 2019 ou 2018.

Les tableaux ci-dessous montrent le classement des placements à long terme dans la hiérarchie des évaluations à la juste valeur à la clôture de l'exercice.

Juste valeur au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dépôt en espèces - Agence du revenu du Canada	609	-	-	609
Groupe de Fonds Émeraude TD	-	49 707	-	49 707
	609	49 707	-	50 316

Juste valeur au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dépôt en espèces - Agence du revenu du Canada	539	-	-	539
Groupe de Fonds Émeraude TD	-	43 131	-	43 131
	539	43 131	-	43 670

5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
	\$	\$
Liés à l'exploitation	127 081	58 588
Liés aux immobilisations corporelles	3 566	2 794
Solde de clôture	130 647	61 382

6. DÉFICIT ACCUMULÉ

Le solde du compte de report réglementaire de la SIERE est assujéti aux ordonnances de la CEO. En 2019, la SIERE a reçu une décision et une ordonnance de la CEO lui demandant de maintenir le compte de report réglementaire à 10 000 000 \$ (6 000 000 \$ en 2018).

Au 31 décembre, les éléments du déficit accumulé s'établissaient comme suit :

Total - Déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
	\$	\$
Compte de report réglementaire a)	(1 020)	(4 728)
Entité responsable des compteurs intelligents b)	11 337	7 048
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés c)	383	502
Gains de réévaluation d)	7 912	3 425
Éléments liés à la transition aux NCSP e)	(49 570)	(53 482)
Déficit accumulé à la clôture de l'exercice	(30 958)	(47 235)

a) Compte de report réglementaire - déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
	\$	\$
Déficit accumulé à l'ouverture de l'exercice	(4 728)	(6 027)
Produits tirés des activités principales	202 610	202 364
Charges liées aux activités principales d'exploitation	(194 990)	(197 153)
Recouvrement des éléments liés à la transition aux NCSP	(3 912)	(3 912)
Déficit accumulé à la clôture de l'exercice	(1 020)	(4 728)

b) Entité responsable des compteurs intelligents – excédent accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
	\$	\$
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	7 048	939
Frais liés aux compteurs intelligents	34 911	34 542
Charges liées aux compteurs intelligents	(30 622)	(28 433)
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	11 337	7 048

c) Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés – excédent accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
	\$	\$
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	502	641
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	9 067	6 244
Charges liées à l'éducation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché	(9 186)	(6 383)
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	383	502

d) Gains de réévaluation

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
	\$	\$
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	3 425	6 340
Gains nets (pertes nettes) de réévaluation	4 487	(2 915)
Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice	7 912	3 425

e) Éléments liés à transition aux NCSP – Déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
	\$	\$
Déficit accumulé à l'ouverture de l'exercice	(53 482)	(57 394)
Recouvrement des éléments liés à la transition aux NCSP	3 912	3 912
Déficit accumulé à la clôture de l'exercice	(49 570)	(53 482)

En date du 1^{er} janvier 2011, la SIERE a adopté les normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) avec une date de transition du 1^{er} janvier 2010. L'adoption des NCSP s'est fait rétroactivement avec retraitement des exercices antérieurs, sous réserve des exigences du chapitre SP 2125 *Première application*. Le changement correspondant aux prestations de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi a donné lieu à des pertes actuarielles et à des coûts pour services passés non constatés auparavant de 98 832 000 \$ à la date de transition qui sont imputés au déficit accumulé. La SIERE inclut l'amortissement annuel du déficit accumulé découlant des éléments liés à la transition aux NCSP dans ses dépenses annuelles déclarées à la CEO aux fins de recouvrement par les produits liés aux réseaux.

7. DETTE

Effet à payer à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

En avril 2017, la SIERE a conclu un effet à payer avec la SFIEO. L'effet à payer est non garanti, porte intérêt à un taux fixe de 1,767 % par année et est remboursable en entier le 30 juin 2020. Les intérêts s'accumulent quotidiennement et sont payables à terme échu semestriellement en juin et en décembre de chaque année. Au 31 décembre 2019, l'effet à payer à la SFIEO était de 120 000 000 \$ (120 000 000 \$ en 2018). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la charge d'intérêts sur l'effet à payer s'est élevée à 2 120 000 \$ (2 120 000 \$ en 2018).

Facilité de crédit avec la SFIEO

La SIERE a une entente de facilité de crédit non garantie avec la SFIEO, ce qui met à la disposition de la SIERE une somme allant jusqu'à 160 000 000 \$. Les avances et les montants mensuels reportés sont payables à un taux d'intérêt variable équivalant au coût d'emprunt de la province d'Ontario pour un terme de 30 jours plus 0,50 % par année. La facilité de crédit vient à échéance le 30 juin 2020. Au 31 décembre 2019, la facilité de crédit à payer à la SFIEO a été de néant (125 000 000 \$ au 31 décembre 2018).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la charge d'intérêts sur la facilité de crédit a été de 269 000 \$ (761 000 \$ en 2018).

Fiducie de convention de retraite

En juillet 2013, la SIERE a mis en place une fiducie de convention de retraite afin de fournir une garantie à l'égard de ses obligations aux termes de son régime de retraite complémentaire destiné aux membres du personnel. Au 31 décembre 2019, la SIERE avait fourni au fiduciaire de la fiducie de convention de retraite une lettre de crédit bancaire de 35 171 000 \$ (33 205 000 \$ en 2018) sur laquelle le fiduciaire peut effectuer des prélèvements si la SIERE manque à ses obligations aux termes du régime.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail - Ontario

En 2019, la SIERE a fourni à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail une lettre de crédit bancaire de 20 000 \$ (20 000 \$ en 2018) pour l'obligation de la SIERE en vertu de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*.

8. RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La SIERE offre à ses employés actifs et à ceux ayant pris leur retraite des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, y compris une assurance vie, une assurance invalidité de longue durée et une assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives.

Régimes de retraite

La SIERE offre un régime de retraite contributif agréé et indexé à prestations déterminées. En plus, elle offre certains avantages de retraite en vertu d'un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées indexé, sans capitalisation.

Autres avantages sociaux futurs

L'assurance vie, l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives sont offertes en vertu de régimes à prestations déterminées non agréés, sans capitalisation.

Résumé des obligations au titre des prestations constituées et des actifs des régimes

(en milliers de dollars canadiens)	2019 Prestations de retraite	2018 Prestations de retraite	2019 Autres avantages	2018 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	(618 876)	(577 467)	(145 316)	(140 074)
Juste valeur des actifs des régimes	632 234	584 607	-	-
Situation de capitalisation à la date d'évaluation	13 358	7 140	(145 316)	(140 074)
Cotisation de l'employeur et autres versements de prestations après la date d'évaluation	2 584	3 580	644	585
(Gain) des actifs reporté	(18 100)	(9 618)	-	-
(Gain actuariel amortissable non amorti) perte actuarielle amortissable non amortie	(24 138)	(31 668)	3 831	7 965
Passif au titre des prestations de retraite constituées comptabilisé dans l'état de la situation financière	(26 296)	(30 566)	(140 841)	(131 524)
Valeur des actifs des régimes liée au marché (au 30 septembre)	614 134	574 989	-	-

Actifs du régime de retraite agréé

Le rendement réel sur un an des actifs du régime de retraite agréé était de 9,3 % par année au 30 septembre 2019 (8,3 % par année en 2018).

À la date d'évaluation du 30 septembre, la répartition de la juste valeur des actifs du régime de retraite agréé détenus dans chaque catégorie d'actifs était la suivante :

	2019	2018
Titres de participation canadiens	16,3 %	17,1 %
Titres de participation étrangers	34,4 %	36,1 %
Titres de créance canadiens	30,3 %	32,0 %
Infrastructure mondiale	9,2 %	7,1 %
Immobilier canadien	9,3 %	6,7 %
Équivalents de trésorerie	0,6 %	0,6 %
Contrats de change à terme	-0,1 %	0,4 %
	100,0 %	100,0 %

Les principales hypothèses utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la clôture de l'exercice sont déterminées à ce moment et sont les suivantes :

	2019 Prestations du régime de retraite agréé	2018 Prestations du régime de retraite agréé	2019 Prestations du régime de retraite complémentaire	2018 Prestations du régime de retraite complémentaire	2019 Autres avantages	2018 Autres avantages
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	5,50 %	5,50 %	2,90 %	4,00 %	2,90 %	4,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Taux d'indexation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %

Le taux de croissance hypothétique du coût des médicaments d'ordonnance était de 6,40 % pour 2019, diminuant pour se fixer finalement à 4,00 % par année en 2031. Le taux de croissance hypothétique du coût des soins dentaires est de 4,00 % par année.

Voici un résumé du coût des avantages et des cotisations pour les régimes de retraite et les autres régimes :

(en milliers de dollars canadiens)	2019 Prestations de retraite	2018 Prestations de retraite	2019 Autres avantages	2018 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Coût des services rendus (employeur)	11 317	11 442	5 723	5 503
Coût financier	31 668	30 317	5 776	5 349
Rendement prévu des actifs du régime	(31 543)	(29 456)	-	-
Amortissement (du gain actuariel net) de la perte actuarielle nette	(2 184)	(1 405)	477	354
Coût des avantages	9 258	10 898	11 976	11 206

(en milliers de dollars canadiens) (au 30 septembre)	2019 Prestations de retraite	2018 Prestations de retraite	2019 Autres avantages	2018 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Cotisations de l'employeur et autres versements de prestations	14 524	13 052	2 600	2 727
Cotisations des participants au régime	8 313	7 468	-	-
Prestations versées	26 262	26 051	2 600	2 727

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite agréé de la SIERE aux fins de la capitalisation réglementaire a été effectuée en date du 1er janvier 2019.

Les principales hypothèses utilisées pour calculer le coût des avantages de l'exercice sont établies à l'ouverture de l'exercice et sont les suivantes :

	2019 Prestations du régime de retraite agréé	2018 Prestations du régime de retraite agréé	2019 Prestations du régime de retraite complémentaire	2018 Prestations du régime de retraite complémentaire	2019 Autres avantages	2018 Autres avantages
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice	5,50 %	5,50 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Taux d'indexation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles nettes comprennent ce qui suit :

Coût des immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2018	Entrées	Sorties	Au 31 décembre 2019
	\$	\$	\$	\$
Installations	56 731	4	(311)	56 424
Systèmes du marché et applications	329 829	8 576	-	338 405
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	68 312	10 064	(1 367)	77 009
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	45 636	-	-	45 636
Coût total	500 508	18 644	(1 678)	517 474

Amortissement cumulé

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2018	Charge d'amortissement	Sorties	Au 31 décembre 2019
	\$	\$	\$	\$
Installations	(27 411)	(1 394)	311	(28 494)
Systèmes du marché et applications	(289 612)	(13 289)	-	(302 901)
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	(61 278)	(4 377)	1 367	(64 288)
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	(36 533)	(4 866)	-	(41 399)
Amortissement cumulé total	(414 834)	(23 926)	1 678	(437 082)

Valeur comptable nette

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2019
	\$	\$
Installations	29 320	27 930
Systèmes du marché et applications	40 217	35 504
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	7 034	12 721
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	9 103	4 237
Valeur comptable nette totale	85 674	80 392
Immobilisations en cours de construction	18 278	36 175
Immobilisations corporelles nettes	103 952	116 567

En 2019, il n'y a eu aucun ajustement des estimations formulées par la direction sur la durée de vie utile restante des immobilisations. L'intérêt comptabilisé à l'actif dans les immobilisations en cours de construction en 2019 a été de 467 000 \$ (254 000 \$ en 2018).

10. AUTRES PRODUITS

Dans le cadre de sa gestion des marchés administrés par la SIERE, cette dernière dirige le placement des fonds du marché tout au long du cycle de règlement des marchés administrés par la SIERE. La SIERE est habilitée à recevoir les produits financiers et les gains de placement, déduction faite des pertes de placement, réalisés sur des fonds transitant par les comptes de règlement des marchés administrés par la SIERE. Cette dernière n'a pas droit au capital en ce qui concerne des placements effectués sur les marchés administrés par la SIERE.

La SIERE a comptabilisé des produits financiers gagnés dans les comptes de règlement des marchés administrés par la SIERE de 6 266 000 \$ en 2019 (5 024 000 \$ en 2018).

La SIERE a également comptabilisé en 2019 des droits de demande de 22 000 \$ (3 000 \$ en 2018) et des produits tirés des programmes de 600 000 \$ (néant en 2018).

11. CHARGES SECTORIELLES

Les charges liées à chaque secteur sont affectées de la manière suivante :

Activités principales – Charges d'exploitation de la SIERE établies en fonction des droits approuvés par la CEO.

Autres programmes gouvernementaux – Charges liées aux programmes qui sont administrés par la SIERE et aux termes desquels toutes les dépenses engagées par la SIERE ouvrent droit à compensation par le gouvernement.

Entité responsable des compteurs intelligents – Charges d'exploitation de l'entité responsable des compteurs intelligents établies en fonction des droits approuvés par la CEO.

Sanctions et ajustements de paiements sur le marché – Dépenses engagées dans le cadre des activités liées à l'éducation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché qui sont recouvrables auprès des marchés administrés par la SIERE.

Les charges par objet de 2019 comprennent ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Activités principales 2019	Autres programmes gouvernementaux 2019	Entité responsable des compteurs intelligents 2019	Sanctions et ajustements de paiements sur le marché 2019	Total 2019
	\$	\$	\$	\$	\$
Rémunération et avantages sociaux	122 334	632	3 112	5 402	131 480
Services professionnels et services-conseils	18 133	2 522	16 488	1 927	39 070
Exploitation et administration	36 871	164	6 136	1 857	45 028
Amortissement	19 060	-	4 866	-	23 926
Intérêts	2 064	87	20	-	2 171
Gain de change	(9)	-	-	-	(9)
Frais d'annulation de contrats [note 12 f)]	-	102 226	-	-	102 226
Moins : recouvrements	(3 463)	-	-	-	(3 463)
Total des charges	194 990	105 631	30 622	9 186	340 429

Les charges par objet de 2018 comprennent ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Activités principales 2018	Autres programmes gouvernementaux 2018	Entité responsable des compteurs intelligents 2018	Sanctions et ajustements de paiements sur le marché 2018	Total 2018
	\$	\$	\$	\$	\$
Rémunération et avantages sociaux	123 880	1 799	2 840	4 388	132 907
Services professionnels et services-conseils	20 004	285 067	15 742	1 198	322 011
Exploitation et administration	36 418	1 424	5 283	797	43 922
Amortissement	19 616	-	4 519	-	24 135
Intérêts	1 978	914	49	-	2 941
Gain de change	(386)	-	-	-	(386)
Moins : recouvrements	(4 357)	-	-	-	(4 357)
Total des charges	197 153	289 204	28 433	6 383	521 173

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province d'Ontario contrôle la SIERE compte tenu de sa capacité de nommer les membres de son conseil d'administration.

La SFIEO, la CEO, Hydro One, Ontario Power Generation, le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPNP) sont des apparentés de la SIERE, par l'entremise du contrôle commun de la province d'Ontario. Les opérations entre ces apparentés et la SIERE sont décrites ci-dessous.

Toutes les opérations avec des apparentés ont été évaluées au montant d'échange, qui représente le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

- a) La SIERE détient un effet à payer à la SFIEO et une entente de facilité de crédit non garantie avec celle-ci (note 7). Les paiements d'intérêts effectués par la SIERE en 2019 pour l'effet à payer ont été de 2 120 000 \$ (2 120 000 \$ en 2018) et, pour la facilité de crédit, ils ont été de 269 000 \$ (761 000 \$ en 2018). Au 31 décembre 2019, la SIERE avait un solde d'intérêts courus à payer à la SFIEO de néant (225 000 \$ en 2018).
- b) En vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie* de l'Ontario, la SIERE engage des frais d'inscription et de permis. Le total des opérations auprès de la CEO a été de 1 728 000 \$ en 2019 (1 648 000 \$ en 2018).
- c) La SIERE a évalué des raccordements et des réseaux de production-transport d'électricité pour Hydro One et lui a facturé 188 000 \$ en 2019 (197 000 \$ en 2018). La SIERE commande des études sur les courts-circuits et des évaluations de l'incidence de la protection dans le cadre des évaluations et des approbations du raccordement ainsi que des services de compteur sur les compteurs de produits interconnectés appartenant à la SIERE auprès de Hydro One. En 2019, la SIERE a engagé des coûts de 157 000 \$ (139 000 \$ en 2018) pour ces services et, au 31 décembre 2019, elle avait un solde net à recevoir de Hydro One de 52 000 \$ (10 000 \$ en 2018).
- d) La SIERE évalue et approuve des raccordements pour Ontario Power Generation, fournit des services de télécommunication aux intervenants du marché pour les raccorder aux systèmes du marché en temps réel et donne des cours de formation concernant le marché. En 2019, Ontario Power Generation a reçu une facture de 112 000 \$ (94 000 \$ en 2018) et, au 31 décembre 2019, la SIERE avait un solde net à recevoir d'Ontario Power Generation de 44 000 \$ (32 000 \$ en 2018).
- e) La SIERE a conclu des ententes de paiement de transfert avec le MEPNP pour concevoir et exécuter, directement ou par l'entremise de tierces parties contractantes, divers programmes financés par le Fonds pour un Ontario vert. En 2019, en vertu de ces ententes, la SIERE a comptabilisé en créances ou reçu des sommes du MEPNP s'élevant à 1 925 000 \$ (289 204 000 \$ en 2018) et, au 31 décembre 2019, elle avait un solde net à recevoir du MEPNP de 53 000 \$ (69 199 000 \$ en 2018).
- f) En 2018, aux termes d'une directive du ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines, la SIERE a exercé ses droits de résiliation en vertu de certains contrats d'énergie renouvelable qui n'avaient pas atteint un stade de réalisation avancé. La SIERE et le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines ont conclu des ententes aux termes desquelles ce dernier offrira une compensation pour les coûts liés à la résiliation de ces contrats. En 2019, en vertu de ces ententes, la SIERE a comptabilisé en créances ou reçu des sommes du ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines s'élevant à 104 305 000 \$ (néant en 2018) et, au 31 décembre 2019, elle avait un solde net à recevoir du ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines de 100 424 000 \$ (néant en 2018). Aux termes d'autres contrats d'énergie renouvelable résiliés, la SIERE pourrait être tenue de payer un montant d'au plus 6 816 000 \$; cependant, la probabilité que la SIERE soit tenue de payer un montant aux termes de ces contrats ainsi que le montant exact à payer, le cas échéant, ne peuvent être déterminés de façon raisonnable et, par conséquent, aucune charge à payer n'a été comptabilisée dans les présents états financiers.

13. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La SIERE est exposée à des risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment aux risques de marché découlant de la volatilité des marchés des actions, des titres de créance et du change, ainsi qu'au risque de crédit et au risque de liquidité. La nature des risques financiers et la stratégie de la SIERE pour les gérer sont demeurées sensiblement les mêmes qu'à l'exercice précédent.

a) Risque de marché

Le risque de marché fait référence au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. La SIERE est principalement exposée à trois types de risques de marché : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque actions. La SIERE surveille son exposition aux fluctuations des risques de marché et peut avoir recours à des instruments financiers pour les gérer, dans la mesure où elle le juge nécessaire. La SIERE n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

i) Risque de change

La SIERE effectue des opérations en dollars américains, surtout des paiements à ses fournisseurs, et maintient un compte bancaire libellé en dollars américains. De temps à autre, la SIERE peut utiliser des contrats d'achat à terme afin d'acheter, à un taux de change fixe, des dollars américains pour livraison à une date ultérieure déterminée. La SIERE fait aussi des achats de dollars américains au taux de change au comptant pour acquitter des comptes courants. Au 31 décembre 2019, la SIERE n'avait aucun contrat d'achat à terme en vigueur (aucun en 2018).

ii) Risque de taux d'intérêt

La SIERE est exposée aux fluctuations ou aux variations des taux d'intérêt principalement par l'intermédiaire de sa facilité de crédit à taux variable à court terme, de ses titres assimilables à de la trésorerie et de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. L'incidence potentielle sur la valeur des titres d'une variation de 25 points de base des taux d'intérêt en vigueur, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement et que toutes les autres variables demeurent constantes, était estimée à 777 000 \$ au 31 décembre 2019 (664 000 \$ en 2018).

iii) Risque actions

La SIERE est exposée aux variations des cours des actions par l'intermédiaire de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans des fonds d'actions en gestion commune. Une variation de 30 % de l'évaluation des actions au 31 décembre 2019 aurait entraîné un changement pendant l'exercice d'environ 9 261 000 \$ (7 927 000 \$ en 2018). Les justes valeurs de tous les instruments financiers évalués à la juste valeur sont issues des cours (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs identiques.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte à l'autre partie en omettant de remplir ses obligations à l'égard des modalités de l'instrument financier. La SIERE est exposée directement au risque de crédit lié aux titres assimilables à de la trésorerie et aux créances, et indirectement par l'entremise de son exposition aux placements à long terme dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. La SIERE gère le risque de crédit associé aux titres assimilables à de la trésorerie au moyen d'une politique de gestion approuvée par la direction qui impose les contraintes suivantes : placements essentiellement de première qualité et plafond déterminé par contrepartie. Le solde des créances ne comprenait aucun élément important en souffrance au 31 décembre 2019 et la quasi-totalité du solde devrait être recouvrée dans les 60 jours suivant le 31 décembre 2019. Le fonds d'obligations canadiennes en gestion commune à long terme se composait essentiellement de titres de bonne qualité.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité fait référence au risque que la SIERE éprouve des difficultés financières au moment de remplir les obligations associées à ses passifs financiers à l'échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la SIERE établit des prévisions de flux de trésorerie pour déterminer ses besoins de trésorerie et de financement. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, des placements à court terme, des placements à long terme et le maintien de facilités de crédit appropriées aident à atténuer le risque de liquidité. Les placements à long terme de la SIERE peuvent normalement être rachetés dans un délai de deux jours ouvrables; cependant, le gestionnaire de placements des fonds en gestion commune a le pouvoir d'exiger un rachat en nature plutôt qu'en trésorerie, et il peut suspendre les rachats s'il juge nécessaire de le faire.

14. ENGAGEMENTS

Engagements en matière d'exploitation

Les obligations de la SIERE en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les cinq prochains exercices et les exercices subséquents sont les suivantes :

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	\$
2020	6 529
2021	6 700
2022	5 645
2023	5 669
2024 et par la suite	10 508
Total	35 051

15. ÉVENTUALITÉS

La SIERE peut faire l'objet d'un éventail de réclamations, de poursuites et d'enquêtes dans le cours normal des activités. Bien que le résultat de ces questions ne puisse être prévu avec certitude, la direction estime que le règlement de ces réclamations, poursuites et enquêtes n'aura pas une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la SIERE.

Rémunération des cadres de la SIERE

Objectifs du programme

Le programme de rémunération des cadres de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la « SIERE ») a été conçu pour attirer, maintenir en poste et motiver des cadres ayant les compétences requises pour appuyer la réalisation du mandat conféré à la SIERE par la loi, de ses objectifs opérationnels et de sa vision d'entreprise. Les politiques et les programmes de rémunération reposent donc sur les objectifs suivants :

- canaliser les efforts des cadres de direction vers la réalisation des objectifs opérationnels de la SIERE;
- attirer et maintenir en poste les employés qualifiés nécessaires à la réalisation du mandat de la SIERE;
- avoir la souplesse voulue pour récompenser les résultats obtenus et les compétences démontrées;
- offrir des niveaux de rémunération raisonnables, responsables et conformes à la réglementation provinciale.

Selon la philosophie qui sous-tend ces objectifs, la rémunération globale des cadres doit être suffisante pour attirer et maintenir en poste des employés possédant les aptitudes et compétences nécessaires à la réalisation du mandat de la SIERE.

Gouvernance du programme

Le conseil d'administration de la SIERE définit les objectifs en matière de rémunération pour le programme de l'exercice à venir. Il délègue à son Comité des ressources humaines et de la gouvernance la responsabilité d'examiner en profondeur les objectifs, les politiques et les programmes de rémunération. Ce comité soumet ensuite des recommandations à l'approbation du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est composé de neuf (9) administrateurs externes indépendants, nommés par le ministre de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines, ainsi que du président et chef de la direction de la SIERE. Les administrateurs ont acquis une vaste expérience au sein d'organisations de l'industrie de l'électricité et du secteur public. Ils possèdent aussi une solide expérience des dossiers des ressources humaines, notamment l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes de rémunération.

Dans le cadre de son mandat, le conseil d'administration a accès aux analyses et aux recommandations de la direction ainsi qu'aux recommandations d'experts-conseils dans le domaine de la rémunération. Les programmes de rémunération sont revus annuellement en fonction des besoins opérationnels, des objectifs et de la conception de programmes, des tendances de la rémunération au sein de l'industrie, des relativités salariales internes et des relativités externes dans le marché.

En outre, le conseil d'administration évalue les risques liés à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des programmes de rémunération. Chaque année, le plan d'activités de la SIERE est élaboré sous sa gouverne et soumis à son approbation. Un élément clé de ce processus consiste à prendre en compte le risque organisationnel et à mettre en œuvre les mesures d'atténuation. Ces mesures comprennent l'évaluation de tous les risques importants auxquels est exposée la SIERE, notamment ceux associés à ses politiques et à ses programmes de rémunération.

La SIERE a mis en place une structure de gouvernance et de surveillance en bonne et due forme pour les questions de rémunération. En outre, conformément à ses obligations de divulgation des traitements dans le secteur public, elle divulgue annuellement le niveau de rémunération du personnel dont le traitement annuel est égal ou supérieur à 100 000 \$. Dans le cas de la SIERE, un examen annuel des dépenses, des besoins en produits et des coûts, exigé par la loi, fournit des garanties supplémentaires et un autre mécanisme d'examen public. La Commission de l'énergie de l'Ontario examine les renseignements sur les questions touchant la rémunération, notamment celle des cadres et des gestionnaires, ainsi que les relativités dans le marché. Les consommateurs, grands et petits, assistés par leurs conseillers juridiques et professionnels, sont représentés dans ces audiences publiques.

Comparaisons dans le marché

Au moins tous les deux ans, la SIERE examine la compétitivité des niveaux de rémunération de ses cadres par rapport à ceux d'un groupe d'homologues travaillant au sein d'organisations canadiennes et d'entreprises de l'ensemble de l'industrie. Le but est de comparer la rémunération de ses cadres avec celle offerte dans le marché et, plus particulièrement, avec la médiane du marché.

Avant la fusion de la SIERE et de l'Office de l'électricité de l'Ontario, le ministère de l'Énergie avait retenu les services du Groupe Korn Ferry Hay, société internationale de services-conseils en gestion, afin d'évaluer le poste du chef de la direction pour le nouvel organisme et d'établir une échelle salariale en fonction du marché. Après la nomination du président et chef de la direction le 1^{er} janvier 2015, la SIERE a décidé d'adopter une approche similaire pour évaluer, au moyen de la méthode de points Hay, les autres postes de cadre et la rémunération du marché pour des postes équivalents. La méthode d'évaluation des emplois Hay demeure en usage pour le groupe des cadres et des gestionnaires.

Le groupe de comparaison, auparavant composé d'employeurs des secteurs public et privé, a été modifié en 2018. Il se compose dorénavant de 19 organisations du secteur public canadien. Cette modification était nécessaire en vertu du *Cadre de rémunération des cadres* de 2016, règlement d'application alors en vigueur de la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic*.

Le groupe de comparaison est représentatif d'un éventail d'industries (par exemple électricité, énergie, gestion des actifs, services financiers, acquisition d'infrastructures et génie) dont le champ d'activité principal et le rôle sont comparables à ceux de la SIERE. Les organisations faisant partie du groupe de comparaison sont les suivantes :

Alberta Electric System Operator	Office ontarien de financement
Alectra Inc.	Ontario Power Generation Inc.
Commission du Régime de retraite de l'Ontario	Société d'assurance-dépôts du Canada
Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	Société immobilière du Canada
Groupe CSA	Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Hydro One Inc.	Société ontarienne d'assurance-dépôts
Hydro Ottawa limitée	Toronto Hydro-Electric System Limited
Metrolinx	Veridian Corporation
Oakville Hydro Corporation	Waterfront Toronto
Office d'investissement du Régime de pensions du Canada	

Le Groupe Korn Ferry Hay a évalué en toute indépendance les postes de cadre suivants en utilisant sa méthode de points :

- président et chef de la direction
- vice-président, Services intégrés, et chef des finances
- vice-président, Planification, acquisitions et opérations, et chef des opérations
- vice-président, Politique, mobilisation et innovation
- vice-président, Services des technologies de l'information, et chef des systèmes d'information
- vice-président, Ressources juridiques et gouvernance de la société
- vice-président, Ressources humaines

Le Groupe Hay a évalué les postes de vice-président à la lumière de la documentation de chaque poste et des renseignements supplémentaires obtenus auprès du président et chef de la direction. Il a élaboré une nouvelle structure salariale en se basant sur les points d'évaluation et y a intégré les postes de cadre.

À la lumière de l'information sur le niveau de rémunération recueillie auprès du groupe de comparaison, le Groupe a retenu comme rémunération du marché aux fins de comparaison le montant maximal établi pour le niveau de traitement de chaque poste de cadre.

Le montant maximal des nouvelles échelles salariales a été défini en tant que rémunération en argent directe globale (traitement de base annuel et prime au rendement accordée en fonction des objectifs annuels à court et à long terme) du marché cible au 50^e percentile pour chaque niveau salarial. Les montants minimal et maximal de chaque échelle salariale ont été calculés en fonction des écarts dans l'échelle salariale type à l'échelon des cadres.

Conformément au *Cadre de rémunération des cadres* de 2016, la SIERE a affiché sur son site Web en février 2018 son propre cadre de rémunération des cadres dûment approuvé. Elle a accordé des augmentations de la rémunération rétroactives conformément à ce règlement. Par la suite, la SIERE s'est conformée au nouveau *Règlement sur le cadre de rémunération*, entré en vigueur le 13 août 2018, qui l'obligeait à geler la rémunération des cadres à compter de cette date. Le gouvernement de l'Ontario devrait publier en 2020 un cadre de rémunération des cadres révisé.

Description du programme

Le programme de la SIERE comprend une rémunération fixe et une rémunération variable, un régime d'avantages sociaux de base et variables ainsi qu'un régime de retraite. Le personnel des Ressources humaines de la SIERE participe à diverses enquêtes sur la rémunération et en analyse les résultats. En outre, il surveille les tendances économiques, notamment les taux d'inflation et de chômage, qui ont une incidence sur la rémunération, ainsi que les relativités salariales internes. À la lumière de ces données et des priorités opérationnelles de la SIERE, le personnel des Ressources humaines formule des recommandations concernant les programmes de rémunération. La SIERE retient les services d'experts-conseils spécialisés en rémunération, en avantages sociaux et en régimes de retraite pour s'assurer d'obtenir des données sur la rémunération du marché exactes et représentatives et de prendre en compte les tendances actuelles de l'industrie en la matière. Ces experts-conseils expriment leur point de vue et recommandent des ajustements aux programmes en vigueur.

Description du programme – rémunération fixe

Dans les échelles salariales de la SIERE, les employés sont évalués par rapport à un modèle des compétences établi pour leur poste. Ce modèle comprend des compétences comportementales comme la souplesse stratégique, la capacité de mettre sur pied des équipes efficaces, les aptitudes au leadership, la capacité de jauger les gens et la capacité de gérer une vision et des objectifs. Les évaluations portent sur les compétences démontrées. À l'intérieur de son échelle salariale, chaque personne reçoit une rémunération fixe correspondant à ses compétences.

Description du programme – rémunération variable

Afin de promouvoir une orientation axée sur les résultats au sein de l'équipe de direction, le régime de rémunération variable fait partie de la rémunération globale des cadres. Chaque année, le conseil d'administration de la SIERE établit un ensemble rigoureux de mesures du rendement, et celles-ci sont évaluées.

Le conseil d'administration évalue les résultats obtenus tant au niveau du rendement organisationnel que du rendement individuel du président et chef de la direction. En vertu du régime, après avoir évalué les résultats par rapport aux objectifs, le conseil d'administration a le pouvoir discrétionnaire d'attribuer la cote de rendement finale. Pour accorder la rémunération variable, il prend en compte les résultats des évaluations, qui ont été vérifiés dans le cadre d'un processus d'audit interne.

La rémunération variable accordée au président et chef de la direction et aux vice-présidents est plafonnée à 10 % de leur rémunération fixe. Le régime prévoit une rémunération égale ou inférieure au montant maximal selon les résultats obtenus lors de l'évaluation du rendement. La rémunération variable annuelle pour 2019 a été versée le 13 décembre 2019.

Description du programme – avantages sociaux collectifs

Le régime d'avantages sociaux collectifs offre comme protection de base une assurance de soins médicaux et dentaires, une assurance vie, une assurance invalidité et des congés annuels. En vertu d'une composante variable du régime, les cadres et tous les autres employés non représentés peuvent moduler leurs avantages sociaux – notamment l'assurance de soins médicaux, l'assurance vie et les congés annuels – en fonction de leurs besoins individuels ou familiaux.

Description du programme - régime de retraite

Un régime de retraite à prestations déterminées offre un revenu de retraite annuel qui correspond à 2 % du traitement ouvrant droit à pension durant les 60 mois de service consécutifs associés à la rémunération la plus élevée, multiplié par le nombre d'années de service (36 mois pour les droits à retraite acquis avant le 1^{er} janvier 2017 par les cadres de l'ancienne SIERE) jusqu'à un maximum de trente-cinq (35) ans. La méthode de calcul des prestations de retraite est intégrée au Régime de pensions du Canada (RPC) de manière à offrir une source de revenu uniforme avant et après l'âge de 65 ans, âge où les prestations de retraite de la SIERE sont réduites pour tenir compte des prestations du RPC. Le régime prévoit aussi des dispositions en cas de retraite anticipée ainsi que des options relatives à la valeur de rachat, au report du début des prestations et au transfert réciproque.

Ce régime propose une prestation maximale qui correspond à 70 % du traitement ouvrant droit à retraite le plus élevé ayant été gagné avant la retraite. Comme l'Agence du revenu du Canada impose une limite au montant des prestations de retraite payables en vertu d'un régime enregistré, la SIERE offre à son personnel, par l'entremise d'un régime de retraite complémentaire garanti, les prestations de retraite qu'elle doit lui verser afin de respecter les engagements qu'elle a pris en vertu du régime et qui dépassent le montant pouvant être versé par le régime enregistré.

Le régime offre également d'autres options, dont l'assurance vie de l'employé seulement ou des deux conjoints, des prestations de conjoint survivant ainsi que des prestations au conjoint survivant ou aux autres bénéficiaires en cas de décès avant la retraite.

Mesures du rendement et incidence sur la rémunération

Au cours du processus annuel de planification des activités, la SIERE établit des mesures du rendement organisationnelles correspondant à ses priorités opérationnelles. Son conseil d'administration approuve, surveille et évalue ces mesures chaque année. Des mesures du rendement individuelles à l'appui d'une ou de plusieurs mesures du rendement organisationnelles sont également élaborées pour chaque cadre. Comme on l'a déjà mentionné, les résultats organisationnels obtenus chaque année ont une incidence sur la rémunération variable de chaque cadre.

Pour l'exercice 2019, après avoir évalué les résultats organisationnels, le conseil d'administration a conclu que la SIERE avait globalement répondu aux attentes concernant les mesures et les cibles énoncées. Le rendement de chaque cadre a été évalué en fonction non seulement des mesures du rendement organisationnelles, mais aussi d'une série de mesures et de cibles individuelles harmonisées avec les priorités opérationnelles de la SIERE et les objectifs de rendement organisationnels. Le conseil d'administration a évalué le rendement du président et chef de la direction. Ce dernier, pour sa part, a procédé à l'évaluation du rendement des vice-présidents, laquelle a été soumise à l'examen du conseil d'administration.

Autres considérations

Certains facteurs du marché peuvent parfois influencer sur les décisions en matière de rémunération, par exemple l'embauche d'un cadre possédant des compétences ou des aptitudes spécialisées ou des talents uniques en leur genre au sein de l'industrie. À cette fin, des dispositions particulières concernant les conditions d'emploi peuvent être demandées et approuvées en cas de besoin.

Restrictions salariales

La législation en vigueur en Ontario depuis 2010 en matière de restrictions salariales a eu une incidence appréciable sur la rémunération des cadres de la SIERE. La *Loi sur la responsabilisation du secteur parapublic* a imposé un gel généralisé des augmentations du traitement, de la rémunération variable, des avantages sociaux et des conditions d'emploi, sous réserve de rares exceptions.

Cette loi a été remplacée par la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic*. En février 2018, la SIERE est devenue assujettie au *Cadre de rémunération des cadres* de 2016, règlement d'application de cette nouvelle loi, qui autorisait des ajustements à la rémunération rétroactivement au 1^{er} septembre 2017. Par la suite, le gouvernement a abrogé ce cadre et l'a remplacé par le *Règlement sur le cadre de rémunération* de 2018, qui a imposé un gel de la rémunération des cadres aux niveaux en vigueur le 13 août 2018. Le gouvernement devrait mener à bien en 2020 l'examen de cette restriction salariale.

Déclaration de la rémunération des cadres

Le Tableau sommaire de la rémunération de 2019 présente en détail, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la rémunération annuelle des cadres qui y figurent. Remarque : Les montants déclarés à titre de traitement versé en 2019 dans la Divulgence des traitements dans le secteur public de 2019 pour les cadres comprennent la rémunération variable annuelle et les avantages reportés, comme les congés annuels de 2019, qui ont été versés le 13 décembre 2019.

TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION DE 2019

Nom et poste	Traitement de base	Rémunération variable ¹	Autre rémunération annuelle ²	Total de la rémunération en argent ³
Peter Gregg				
Président et chef de la direction	630 000 \$	52 605 \$	43 218 \$	725 823 \$
Barbara Anderson				
Vice-présidente, Services intégrés, et chef des finances	295 000 \$	24 485 \$	286 \$	319 771 \$
Leonard Kula				
Vice-président, Planification, acquisitions et opérations, et chef des opérations	385 000 \$	29 934 \$	12 845 \$	427 779 \$
Terence Young				
Vice-président, Politique, mobilisation et innovation	338 500 \$	27 486 \$	21 136 \$	387 122 \$
Alex Foord				
Vice-président, Services d'information et de technologie, et chef de l'information	318 000 \$	25 679 \$	0,72 \$	343 680 \$

1. La rémunération variable reçue en 2019 a été calculée en fonction du traitement de base annualisé. Elle a été versée en décembre 2019.

2. Ces montants représentent les crédits inutilisés au titre des avantages sociaux variables, notamment les congés annuels acquis reportés, qui ont été versés à la clôture de l'exercice en tant que revenu imposable.

3. Ces montants seront déclarés au titre du traitement versé dans la Divulgence annuelle des traitements dans le secteur public.

Équipe de direction, conseil d'administration et comités consultatifs du conseil d'administration

Équipe de direction

Peter Gregg

Président et chef de la direction

Barbara Anderson

Vice-présidente, Services intégrés, et chef des finances

Alex Foord

Vice-président, Services d'information et de technologie, et chef de l'information

Leonard Kula

Vice-président, Planification, acquisitions et opérations, et chef des opérations

Michael Lyle

Vice-président, Services juridiques et gouvernance de la société

Glenn MacDonald

Vice-président, Évaluation des marchés et conformité

Robin Riddell

Vice-présidente, Ressources humaines

Terence Young

Vice-président, Politiques, mobilisation et innovation

Conseil d'administration

Joe Oliver

Président du conseil d'administration
Ancien ministre fédéral des Finances, ancien ministre fédéral des Ressources naturelles, ancien ministre fédéral responsable de la région du Grand Toronto et ancien député fédéral d'Eglinton-Lawrence; président du conseil d'administration, Echelon Partenaires en gestion du patrimoine inc. et PlantExt, et président, Comité d'examen indépendant du RP Strategic Income Fund

Peter Gregg

Président et chef de la direction
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité

Steve Baker

Administrateur
Ancien président, Union Gas, Enbridge

Michael Bernstein

Administrateur
Président, Juno Advisors Ltd.; président du conseil d'administration, CircuitMeter Inc.; et administrateur, Biome Renewable

Simon Chapelle

Administrateur
Directeur général, The Chapelle Group; conseiller municipal, Ville de Kingston

Cynthia Chaplin

Administratrice
Directrice générale, CAMPUT; ancienne vice-présidente du conseil d'administration, Commission de l'énergie de l'Ontario

Margaret Kelch

Administratrice et présidente, Comité des ressources humaines et de la gouvernance
Propriétaire, Margaret Kelch and Associates; ancienne administratrice, Office de la sécurité des installations électriques et Guelph Hydro Electric Systems Inc.

Patricia Koval

Administratrice
Ancienne professeure associée, Université de Toronto; ancienne associée principale, Torys LLP

David Sinclair

Administrateur
Ancien président et chef de la direction, Kenora Hydro-Electric Corporation Ltd.; ancien président du conseil d'administration, Ontario Municipal Electric Association (maintenant l'Electricity Distributors Association)

Richard Wilson

Administrateur
Associé, Cybersécurité et protection des renseignements personnels, PwC Canada

Comité consultatif des intervenants

Brian Bentz (président)

Président et chef de la direction
Alectra
*Représentant des sociétés de
distribution et de transport*

Nicolas Bossé

Vice-président principal,
Affaires gouvernementales et
réglementaires
Énergie renouvelable, Brookfield
*Représentant des entreprises et des
services liés à l'énergie*

David Butters

Président et chef de la direction
Association of Power Producers
of Ontario
Représentant des sociétés de production

Pat Chilton

Directeur général
Five Nations Energy Inc.
*Représentant des collectivités
ontariennes*

Judy Dezell

Directrice, Centre d'affaires,
partenariats commerciaux, et LAS
Association des municipalités de
l'Ontario
*Représentante des collectivités
ontariennes*

Brandy Giannetta

Directrice régionale
Association canadienne de
l'énergie éolienne
*Représentante des sociétés de
production*

Malini Giridhar

Vice-présidente, Développement
commercial et affaires réglementaires
Enbridge Gas Inc.
*Représentante des entreprises et des
services liés à l'énergie*

Julie Girvan

Consultante, Conseil des
consommateurs du Canada
*Représentante des consommateurs
d'électricité*

Jim Hogan

Président et chef de la direction
Entegrus
*Représentant des sociétés de
distribution et de transport*

Rachel Ingram

Vice-présidente et avocate générale
Rodan Energy Solutions
*Représentante des entreprises et
services connexes liés à l'énergie*

Bruno Jesus

Vice-président, Planification
et ingénierie
Hydro One Networks Inc.
*Représentant des sociétés de
transport et de distribution*

Frank Kallonen

Président et chef de la direction
Hydro du Grand Sudbury
*Représentant des sociétés de
distribution et de transport*

Paul Norris

Président
Ontario Waterpower Association
Représentant des sociétés de production

Mark Passi

Gestionnaire, Énergie
Glencore
*Représentant des consommateurs
d'électricité*

Mark Schembri

Vice-président, Système des
supermarchés et entretien
des magasins
Propriétés Loblaw limitée
*Représentant des consommateurs
d'électricité*

James Scongack (vice-président)

Vice-président directeur, Affaires
générales et services opérationnels
Bruce Power
Représentant des sociétés de production

Hari Suthan

Chef de la croissance stratégique
et des politiques
Opus One Solutions
*Représentant des entreprises
et des services liés à l'énergie*

Annette Verschuren

Présidente et chef de la direction
NRStor Inc.
*Représentante des entreprises
et des services liés à l'énergie*

Terence Young

Vice-président, Politiques,
mobilisation et innovation
Société indépendante d'exploitation
du réseau d'électricité
Représentant de la SIERE

Secrétariat du Comité consultatif des intervenants

Trevor Esdaile

Groupe technique

Michael Lyle (président)

Vice-président, Ressources juridiques et gouvernance de la société
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
Représentant de la SIERE

Robert Bieler

Représentant des consommateurs d'électricité

Ron Collins

Président et chef de la direction
Sinopa Energy Inc.
Représentant des entreprises et services connexes liés à l'énergie

Rob Coulbeck

Conseiller spécial
Nexus Energy Canada
Représentant des détaillants et des grossistes

David Forsyth

Spécialiste technique
Association des grands consommateurs d'électricité en Ontario
Représentant des consommateurs participant au marché

Sarah Griffiths

Directrice, Affaires réglementaires
Enel X North America
Représentante des autres participants au marché

Robert Lake

Représentant des consommateurs d'électricité résidentiels

Phil Lasek

Ingénieur en électricité principal
Produits Shell Canada
Représentant des consommateurs participant au marché

Robert Reinmuller

Directeur, Planification du réseau de transport
Hydro One Networks Inc.
Représentant des sociétés de transport

Sushil Samant

Directeur, Marketing du gaz et de l'électricité
Northland Power
Représentant des producteurs participant au marché

Joe Saunders

Vice-président, Conformité réglementaire et gestion des actifs
Burlington Hydro
Représentant des sociétés de distribution

Jessica Savage

Directrice, Affaires générales et réglementaires
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
Représentante de la SIERE

Vlad Urukov

Directeur, Produits tirés de la production et planification
Ontario Power Generation
Représentant des sociétés de production participant au marché

Secrétariat du Groupe technique

Jason Grbavac

Agent de liaison de la Commission de l'énergie de l'Ontario

David Brown

Conseiller principal, Politique stratégique
Commission de l'énergie de l'Ontario

**Société indépendante d'exploitation
du réseau d'électricité**

120, rue Adelaide Ouest, bureau 1600
Toronto (Ontario) M5H 1T1

Téléphone : 905 403-6900

Numéro sans frais : 1 888 448-7777

Courriel: customer.relations@ieso.ca

 @IESO_Tweets

 OntarioIESO

 [linkedin.com/company/ieso](https://www.linkedin.com/company/ieso)

ieso.ca